

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022

INTRODUCTION :

Jean-Michel LOREFICE, PDG d'Euronat :

Je vous remercie d'être venus aussi nombreux.

Aujourd'hui j'ai souhaité vous rencontrer essentiellement pour deux raisons : évoquer le sujet de la sécurité incendie ainsi que le problème de la collecte des ordures ménagères. Je souhaitais également réagir à une réunion qui s'est tenue sur la place publique la semaine dernière d'où j'ai entendu des propos qui m'ont profondément choqué.

J'ai entendu des propos dans des termes pour le moins excessifs, où l'on a entendu parler de la brutalité de la méthode d'Euronat d'arrachage, sans discernement, de la végétation et enfin de notre intention d'abattre 1200 arbres en périphérie d'EURONAT.

Sur ce point je vais être très clair, je n'ai jamais dit que nous allions abattre 1200 arbres en périphérie d'Euronat.

Je reviendrai plus tard, si vous le souhaitez, sur ce point mais ce que je tenais à dire c'est que, c'est nous faire un bien mauvais procès d'intention que de dire cela, d'autant que vous le savez, nous sommes attachés aux valeurs naturalistes, que le respect de la nature fait partie de ces valeurs et que certains, peut-être dans cette salle, pourraient en témoigner, tous les ans nous sommes confrontés à des demandes d'abattages d'arbres par des propriétaires, toujours pour de bonnes raisons (le pin est tout près du bungalow, on ne peut plus régler la parabole, il n'y a plus de soleil sur la terrasse etc...).

Nous sommes amenés tous les ans à refuser d'abattre des arbres donc, dire qu'aujourd'hui nous avons l'intention de couper 1200 arbres, je le répète c'est un bien mauvais procès d'intention.

Je précise à ce sujet que si vous nous aviez posé la question directement nous y aurions répondu, je crois que peu d'entre vous et c'est dommage, utilisent le Facebook des Résidents d'Euronat qui est là pour répondre à vos questions, à vos remarques et qui vous permet de dialoguer en permanence avec la Direction d'Euronat. Je parle du groupe Facebook « Les Résidents d'Euronat ».

La deuxième raison pour laquelle je souhaitais échanger avec vous aujourd'hui, c'est qu'à la suite de cette réunion qui s'est tenue samedi dernier sur la commune de Grayan, un certain nombre d'entre vous sont revenus vers nous en nous disant (si je peux me permettre l'expression) qu'ils étaient un peu restés sur leur faim.

Les remarques qui nous sont revenues de manière assez systématique sont beaucoup de généralités et peu d'éléments précis sur les questions qu'on se posait.

Donc aujourd'hui, rassurez-vous, je ne vais pas vous infliger un long monologue, je suis là pour vous écouter, je vais dès à présent vous passer la parole.

Je vous propose donc d'échanger sur les deux sujets du jour qui sont la sécurité incendie au sens large du terme et ensuite nous aborderons le sujet de la collecte des ordures ménagères. La parole circule, je suis là pour répondre de la manière la plus précise à vos questions sur la base d'éléments précis, de textes précis, de faits précis.

Bien entendu à l'issue de nos échanges et de ces questions, si je pense qu'un certain nombre de sujets ont été, soit effleurés, soit ignorés, je les compléterai à la fin de cette réunion.

1ER SUJET : LA SECURITE INCENDIE AU SENS LARGE DU TERME.

1. Monsieur R., Tunisie.

Notre Maire nous a indiqué samedi dernier que le terrain appartenait à la commune, également les arbres. Pour la sécurité qui va expertiser et faire exécuter l'entretien des arbres au fil du temps, l'élagage, l'abattage et l'évacuation.

Jean-Michel LOREFICE

Il y a deux aspects dans votre question, l'expertise technique, est-ce qu'un arbre est dangereux ou pas, est-ce qu'il mérite d'être abattu, élagué ou pas et l'avis de l'administration.

Je commence par l'expertise technique. Nous sommes confrontés tous les ans à des demandes d'abattages et nous avons dans notre équipe technique un bûcheron professionnel qui va juger de la dangerosité ou non de l'arbre en question pour lequel l'abattage est demandé. Si cet arbre est jugé sain il ne sera pas abattu donc nous avons en interne une expertise technique.

Le deuxième aspect qui a un rapport direct avec le sujet d'aujourd'hui, à savoir la sécurité incendie, je dirais que seule la commission de sécurité sera habilitée à décider si oui ou non nous devons procéder à des abattages, à la création de pare-feux supplémentaires, de voies de secours supplémentaires. Ce que je peux vous dire à ce jour est qu'hier matin j'étais dans le bureau du sous-préfet à qui j'ai dit la chose suivante : que j'appelais de mes vœux la visite la plus rapide possible de la commission de sécurité tout simplement pour qu'on nous oriente sur les points à améliorer ou non, s'il faut réaliser des travaux d'aménagements liés à l'amélioration de la sécurité.

Le sous-préfet m'a répondu la chose suivante : ils sont actuellement en concertation avec l'ensemble des maires du Médoc compte-tenu de la situation qu'on a vécu cet été et que pour l'instant il n'était pas en mesure de me proposer une date rapide de la visite de cette commission de sécurité. La réflexion qui est actuellement en cours avec l'ensemble des acteurs, à la fois administratifs et économiques du Médoc, concerne le problème de la sécurité incendie dans toute sa largeur à savoir les problèmes de prévention, les problèmes d'évacuation, les problèmes d'accueil des touristes en haute saison s'il était évidemment nécessaire d'évacuer de grandes structures touristiques comme les nôtres.

Aujourd'hui cette concertation qui se poursuit devrait a priori permettre au sous-préfet de nous proposer une visite de cette commission de sécurité, au mieux, en début d'année prochaine, en janvier/février. Il n'a pas pu confirmer quelque date que ce soit.

Je lui ai donc fait part d'une difficulté potentielle c'est que nous ouvrons au public tout début avril, que si cette commission nous demandait d'engager des travaux importants encore une fois tels que : ouverture d'issues de secours complémentaires, création de pare-feux à l'intérieur d'Euronat, compte tenu des disponibilités des entreprises de travaux forestiers, cela risquait d'être relativement court pour nous de réaliser des travaux qui nous seraient imposés dans un laps de temps de quelques semaines.

2. Madame K., Afrique.

Je souhaite savoir comment est composée la commission de sécurité, est-ce que ce sont les employés d'Euronat, les pompiers ? Est-ce qu'il y a un planning concernant le nettoyage des routes ?

Jean-Michel LOREFICE

Comment se compose la commission de sécurité ? Ce sont tous les services de l'Etat, donc c'est la sous-préfecture qui mène cette commission de sécurité, il y a une représentation de la Mairie, du Maire quelques fois mais pas nécessairement, les pompiers, la gendarmerie.

D'une manière générale tous les services de l'Etat concernés par la sécurité dans un établissement comme le nôtre.

Je précise qu'un établissement comme Euronat ne diligente pas la commission de sécurité, c'est l'administration qui décide la périodicité à laquelle elle souhaite faire venir la commission de sécurité. Sur la deuxième question, à savoir le programme de débroussaillage actuel, il est en cours. Je vais me rapprocher des entreprises qui interviennent actuellement pour essayer de leur faire préciser un planning sachant qu'il est forcément approximatif dans la mesure où sur certaines allées le travail est relativement réduit et sur d'autres il est considérable donc ça dépend évidemment de la vitesse à laquelle ces entreprises interviennent. Sachez cependant qu'il y en a pour plusieurs semaines.

Intervention de Monsieur FOUQUET, Mexique, Président de l'IFE.

On est en train de parler de la commission de sécurité c'est une bonne chose, elle a été réclamée pour tous les établissements de la Commune par la mairie de Grayan et effectivement cette commission va donner un certain nombre d'éléments pour sécuriser un certain nombre de lieux.

Mais indépendamment, tout à l'heure vous avez évoqué le problème des ouvertures supplémentaires qui pourraient être demandées par la Commission de sécurité pour évacuer Euronat, cette préconisation est déjà faite et contenue dans un document appelé le PPRIF (le Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts). Et ce PPRIF existe depuis 2008 c'est à dire que depuis 2008 la société Euronat aurait pu intervenir pour faire ces ouvertures supplémentaires qui logiquement doivent se trouver tous les 200 mètres. Et d'ailleurs si la société Euronat aujourd'hui fait du défrichage le long des voies c'est bien pour répondre aux exigences de ce PPRIF et ce défrichage est fait pour permettre notamment à deux camions de sécurité incendie de se croiser. Donc la société Euronat a déjà démarré la mise aux normes par rapport à ce plan de prévention et il n'est pas forcément utile d'attendre la commission de sécurité pour avancer sur ce qui est déjà prévu dans le PPRIF.

Jean-Michel LOREFICE

Je suis évidemment d'accord sur le fait qu'il ne faille pas attendre la visite de la commission de sécurité pour améliorer un certain nombre de points. J'observe cependant que, vous le savez, Euronat s'est développé au gré des permis de construire pour chacun des villages, au gré des autorisations d'aménager pour la partie camping et que toutes ces autorisations d'aménager et que tous les permis de construire qui se sont succédés dans l'histoire d'Euronat ont systématiquement été visés par notamment les services de sécurité incendie et que ce qui apparaît aujourd'hui depuis 2008 dans le PPRIF n'était pas l'objet d'observations de la part des services de sécurité incendie. Pour autant je suis tout à fait d'accord sur le fait qu'il faut aujourd'hui améliorer ces points-là.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je vais prendre très rapidement contact avec le Colonel ROY, pompier responsable du secteur qui nous occupe, pour lui demander de revenir (parce que j'ai déjà fait un tour d'Euronat avec lui et c'est à cette occasion que nous avons abordé le problème du débroussaillage qui est actuellement en cours pour lequel il m'avait fortement encouragé à le commencer).

Donc, je vais à nouveau prendre contact avec lui, pour lui demander de valider hors de la commission de sécurité l'ouverture d'un certain nombre de voies de secours supplémentaires et ensuite, pour ne pas avoir les remarques désagréables que nous avons connues ces derniers jours, j'écirai à Madame la Maire de Grayan pour lui faire part de notre intention d'abattre un certain nombre d'arbres si besoin est et de valider ensemble le plan des futures sorties de secours que nous serons amenés à réaliser.

3. Monsieur S., Danemark.

Ça fera 4 ans qu'au mois de mars/avril ça n'a pas été débroussaillé, toute la longueur de l'avenue du Danemark, côté droit, derrière les bungalows.

Jean-Michel LOREFICE

Vous en aurez satisfaction cette année car je viens de le dire, une campagne de débroussaillage importante est en cours. Il faut savoir également que nous ne sommes pas des forestiers, nous dépendons des entreprises spécialisées dans ce domaine et nous n'avons pas systématiquement la disponibilité de ces entreprises pour réaliser ces travaux. Parallèlement et c'est un problème également, Euronat est fréquenté sur des périodes de plus en plus longues par des résidents à l'année et donc réaliser des travaux forestiers pose également des problèmes de sécurité.

On a une fenêtre de tir qui est très étroite qui s'étale du mois de novembre au moins de mars donc il faut jongler à la fois avec les périodes pendant lesquelles on peut réaliser ces travaux et avec la disponibilité des entreprises qui peuvent les réaliser et nous ne sommes pas les seuls sur ce marché-là.

Les travaux sont faits tous les ans et il y a des années où on ne peut pas passer partout et c'est pour ça que cette année nous avons sollicité deux entreprises à la fois.

4. Monsieur A., Grèce.

Pouvez-vous éclaircir le point que Madame la Maire a énoncé : qu'il fallait que chaque propriétaire débroussaille dans un rayon de 50 mètres autour de son habitation, même si nous devons débroussailler chez des voisins (à condition de lui poser la question) mais que nous étions responsables de 50 mètres autour de chez nous.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce qu'il faut tout couper ?

Jean-Michel LOREFICE

Effectivement ce qui a été dit samedi dernier m'a un peu étonné, déjà sur le principe de l'intervention, nous reprocher aujourd'hui la brutalité de notre intervention de débroussaillage et évoquer ensuite la nécessité de débroussailler de 50 mètres autour de chaque construction je comprends que ça puisse entraîner une certaine confusion dans les esprits.

C'est vrai que vous avez entendu 10 mètres puis 50 mètres samedi dernier, d'où viennent ces chiffres ? Ce qu'évoque le plan de prévention des risques incendies de forêts c'est l'absence de végétation horizontale à moins de 10 mètres de chaque construction.

Maintenant d'où viennent les 50 mètres ? Ils sont issus du code forestier, c'est un document qui vous a été communiqué lors d'un Euronat Infos dans les années précédentes que je vais vous renvoyer pour que vous en aillez à nouveau connaissance et qui est disponible sur le site internet d'Euronat dans votre espace propriétaire.

Je ne rentre pas dans le détail mais que dit dans son principe le code forestier ? Il dit que « le débroussaillage incombe à celui qui crée le risque, le propriétaire de l'habitation et qu'il est obligatoire dans un rayon de 50 mètres. »

Et le code forestier est également précis puisque la question est posée clairement : qui doit débroussailler ? Voilà ce que dit le code forestier : « le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé doit être effectué par le propriétaire des constructions. »

Donc deux remarques sur ce sujet : je vous laisse imaginer la physionomie d'Euronat si effectivement on appliquait à la lettre le code forestier, un débroussaillage de 50 mètres autour de chaque construction. Deuxième remarque, vous prenez un plan d'Euronat, vous prenez un compas, vous faites un rayon de 50 mètres autour de chaque construction, vous constaterez que le débroussaillage qui est actuellement en cours, assumé financièrement par la société Euronat c'est vous qui devriez le faire.

Je comprends la difficulté d'interpréter ces textes administratifs d'autant que le plan de prévention de sécurité incendie, dont je vous parlais tout à l'heure, qui évoque cette distance de 10 mètres autour des constructions, vise lui-même le code forestier. Donc il s'agit pour nous d'essayer de travailler avec bon sens dans le respect de la sécurité, de l'intimité des propriétaires et du respect de la nature. Donc c'est un exercice où on navigue sur une ligne de crête pas toujours confortable.

5. Madame J., Tibet.

Le mimosa est une plante des plus inflammables, si le feu prend à Euronat ce sera une catastrophe. Les mimosas sont très beaux mais c'est un danger, je mettrai un lien sur le Facebook des Résidents pour vous montrer ce que font les gens dans le Var pour éradiquer les mimosas. C'est un boulot énorme, moi je passe mon temps à enlever les pousses de mimosas.

Jean-Michel LOREFICE

Alors sur ce point très particulier, je l'ai écrit, c'est la première essence que j'ai visé dans le courrier qui a été adressé à l'ensemble des propriétaires. Une remarque sur les plans de mimosas, que les choses soient claires ce n'est pas la société Euronat qui a introduit le mimosa à Euronat parce que ça nous pose suffisamment de problèmes annexes : le problème de la sécurité incendie, je l'ai écrit régulièrement dans les Euronat infos au-delà du risque que ça représente de ce point de vue-là, les mimosas ont des racines très invasives et détruisent systématiquement les réseaux d'assainissement ce qui entraîne des frais de rénovation du réseau d'assainissement considérables.

Donc je sais que c'est une essence très gratifiante quand on la plante parce que ça pousse vite, on se retrouve vite isolé de la route, ça sent très bon et c'est très beau à l'époque où ça fleurit mais nous n'avons jamais été favorable à l'implantation du mimosa sur Euronat. Aujourd'hui on a malheureusement à gérer cette situation.

6. Madame F., Asie.

Je voulais savoir avec le débroussaillage qui a eu lieu si les routes vont être élargies ou non ?

Jean-Michel LOREFICE

Tous les ans vous pouvez constater que l'on fait des tranches de rénovation de la voirie donc en fonction de l'état de la voirie, il sera forcément prévu d'engager des travaux de rénovation si c'est nécessaire.

7. Madame L., Albizzias.

Vous avez parlé tout à l'heure de végétation horizontale. Donc s'il y a de la végétation horizontale, il y a de la végétation verticale. Est-ce que vous pouvez donner un peu plus de précisions sur ce que cela veut dire ? Je suppose que ça s'oppose aux grands arbres mais là toutes les essences sont concernées certainement par une certaine hauteur.

Jean-Michel LOREFICE

Je vous renvoie à ce document du code forestier qui fait le distinguo entre arbustes et arbres. Un arbuste, le sens commun veut que ça ne dépasse pas 3/4 mètres de haut, quant aux arbres on le voit aujourd'hui, les pins font 25 à 30 mètres de haut.

Le code forestier n'est pas très précis là-dessus ni même le plan de prévention de sécurité incendie. On parle de végétation horizontale sans fixer la taille de ce qu'est la taille en hauteur de ce que devrait être un arbuste. Il n'y a pas de précision là-dessus.

8. Monsieur F., Asie.

On parle d'un plan national où on dit qu'il faut renforcer la sécurité et quand on s'adresse à Madame Le Maire on nous dit que, de toutes façons le terrain appartient à la commune, donc nous on prend en charge mais pour les déchets elle va s'occuper de la situation.

J'ai fait passer le bûcheron d'Euronat car je voudrais débroussailler chez moi et on me dit que c'est à notre charge. Alors je ne comprends pas, on nous dit que le terrain ne nous appartient pas, alors c'est la commune qui doit prendre en charge tout ça si le terrain appartient à la commune. Alors la commune devrait donner une enveloppe exceptionnelle à Euronat pour exécuter les travaux de sécurité.

Jean-Michel LOREFICE

La question « à qui appartient le terrain ? », elle est incontestable, le terrain appartient bien à la commune de Grayan. Pour autant il y a un bail à construction qui fixe les droits et les devoirs de chacun et dans le déroulement de ce bail à construction qui a été rédigé en 1975, un règlement de jouissance qui fixe les droits et les devoirs des parties, à savoir la société Euronat d'un côté et les propriétaires de bungalows de l'autre. La chose est claire, c'est aux résidents et à la société Euronat de gérer le périmètre d'Euronat pendant le bail à construction. Chacun sachant ce qu'il a à faire.

Il y a l'usage des parties privatives et l'usage des parties générales, je vous renvoie à la lecture du règlement de jouissance.

Intervention de Madame P., Océanie.

Quant aux espèces combustibles, il faut savoir qu'Euronat est construit dans une zone qui sont les Landes où il y a des espèces combustibles que sont les pins, les bruyères, les mimosas...

Il faut tout de même accepter que la végétation soit ce qu'elle est, mais il faut savoir aussi que dans les Landes beaucoup plus au Sud, toutes les fermes qui sont implantées ont eu la sagesse d'installer des espaces pour se protéger des incendies.

Alors que peut être à Euronat, nous pourrions faire cela, moi j'ai réussi à faire pousser 6 gros chênes, qui sont des arbres protecteurs en matière d'incendie. Alors vive les chênes !

9. Monsieur D., Polynésie.

L'enlèvement des aiguilles de pins sur ma parcelle participe-t-il à la sécurité incendie ?

Jean-Michel LOREFICE

Non, on a vu cet été et c'était dramatique et très inquiétant, un certain nombre de propriétaires nous faire des tas monstrueux d'aiguilles de pins en bord de route alors que nous n'avions pas le personnel pour les évacuer. Je l'ai d'ailleurs écrit les années précédentes dans un bulletin Euronat infos, les aiguilles de pins restées au sol se dégradent rapidement par contre quand c'est mis en tas bien secs en bord de route sur des mètres cubes et des dizaines de mètres de longueur je crois pouvoir dire que ça présente un risque accru d'incendie.

Monsieur D., Polynésie.

Les pins arrivent à maturité au bout de 50 ou 60 ans, dans les Landes généralement on fait des grandes coupes rases, ou coupe tout et on replante. Ici est-ce qu'il y a un plan de replantation quand on coupe un grand arbre comme ça ? Généralement l'ONF sur ces grands espaces pense à replanter au fur et à mesure pour régénérer la forêt, est-ce qu'ici, quand on coupe ces grands arbres on aurait cette même politique ? Serait-ce la Commune ou je ne sais qui pour replanter éventuellement un arbre équivalent ou une essence différente ?

Jean-Michel LOREFICE

C'est un vrai sujet sur lequel nous commençons depuis un certain nombre d'années à travailler avec une difficulté qui est différente selon qu'on parle du camping ou selon qu'on parle de la zone des bungalows. Sur la zone camping nous avons déjà procédé à des coupes et replanté un certain nombre d'espèces. On a essayé d'ailleurs d'autres essences qui n'ont pas eu le succès escompté donc on a procédé à des coupes et on a replanté.

Sur la zone des bungalows, compte-tenu des réactions qui sont intervenues ces derniers jours sur le problème d'abattage et de débroussaillage va se poser le problème de l'acceptation des propriétaires de voir couper tous les pins autour de leurs bungalows.

Mais vous avez raison, c'est un vrai sujet car quand Euronat a été créé, il s'agissait d'une jeune pinède, aujourd'hui les pins ont 40 ans et vont à terme, à priori, être encore là pour une cinquantaine d'années. Se posera alors le problème du renouvellement de la forêt.

Monsieur D., Polynésie.

Samedi dernier la Maire a indiqué qu'elle était directrice des opérations de secours en cas de feux sur sa commune. Or, j'ai vu que cette année Euronat avait acheté un camion de pompiers, est-ce que vous devez demander le feu vert à la Maire en cas d'incendie et d'utilisation de ce camion. Quelle a été votre motivation ? Est-ce que c'est dû à un déficit du service public ou parce qu'on est ici une structure privée ?

Jean-Michel LOREFICE

Je vous remercie de poser cette question car ça va me permettre de faire une petite mise au point sur ce sujet. Je n'oserais pas parler de déficit du service public, les pompiers étaient mobilisés, je vous rappelle qu'il y a 30 000 hectares de forêts qui ont brûlés sur le département donc ils faisaient absolument ce qu'ils pouvaient.

L'importance de ce qu'il se passait sur le secteur nous a conduits en urgence à conforter nos moyens de secours. Nous disposions auparavant d'un pick-up équipé d'une petite citerne avec une motopompe. Il nous a paru nécessaire, en urgence, de faire l'acquisition d'un camion de pompier.

Pour être complet vous évoquez effectivement ce qu'a déclaré Madame la Maire, que les choses soient claires, je sais qu'il y a eu une polémique cet été, vous avez vu ça sur les réseaux sociaux. La société Euronat n'a jamais contesté l'autorité de la Maire sur la direction des opérations quand il s'agissait d'un incendie sur sa commune.

Par contre ce que je voudrais souligner c'est que, du fait qu'on était doté d'un équipement de secours professionnel, cela nous a permis d'intervenir très rapidement, vous le savez il y a eu quelques 30 départs de feu entre le 18 juillet et début septembre sur le secteur d'Euronat et que notre équipe de sécurité et je salue au passage leur dévouement, a été conduite à sortir pas loin d'une dizaine de fois à l'extérieur d'Euronat pour prêter main forte aux pompiers.

Et je précise à ce sujet, pour clore les polémiques qui ont pu intervenir pendant toutes ces semaines difficiles, qu'à chaque fois que le service de sécurité d'Euronat s'est mis à disposition des pompiers, il était aux ordres de l'officier des pompiers qui était sur les lieux. Sachant que notre service de sécurité est intervenu bien entendu sur la commune de Grayan, sur la commune de Soulac, sur la commune de Vensac et sur une toute dernière intervention sur la commune de Vendays-Montalivet et je peux vous dire que le Maire de Vendays nous a chaudement remercié de notre intervention.

Au-delà des mesures de prévention qu'on vient d'évoquer il y a également le problème du plan d'évacuation d'Euronat, sachez qu'on y travaille.

Je remercie tous ceux d'entre vous qui se sont portés volontaires pour être, en quelque sorte, les référents villages et de voiries dans le cas où nous serions amenés à évacuer, ce que personne ne souhaite.

Nous travaillons à ce protocole d'évacuation qui est finalement beaucoup plus compliqué et je dirais que les événements de cet été ont été salutaires de ce point de vue-là parce que ça nous a amenés à nous remettre en question sur ce sujet.

Nous y travaillons et nous allons revenir vers vous assez rapidement. Nous en sommes aujourd'hui au stade des protocoles de communication entre nous et vous et nous procéderons dans les semaines qui viennent à un premier exercice pour voir si effectivement on est à l'optimum sur ce registre.

2EME SUJET : LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES.

10. Monsieur S., Amérique du Sud.

J'étais à la réunion samedi dernier, nous avons été assez choqués par la forme et le fond de ce que l'on a entendu. La forme, car Madame le Maire manifestement ne porte pas un amour fou à la société Euronat et on le ressent très bien. Et d'autre part, on a assisté quand même à une maitresse d'école donnant des leçons un peu à tout le monde, ce qui m'a beaucoup choqué.

Car quand même l'intérêt de la société Euronat c'est notre intérêt à tous et je crois qu'on était tous concernés par ses attaques.

D'autre part sur le fond, elle nous a dit avec beaucoup de présomption qu'elle allait faire un pas en avant. Je vous soumetts quand même une délibération du SMICOTOM qui a eu lieu il y a quelques temps qui nous baisse les impôts de 10% à 2% pour conserver l'accès à la déchetterie de Vensac ce qui veut dire que l'affaire est jouée. Puisque déjà on baisse les impôts concernant ces ordures ménagères. Alors est-ce que l'affaire est réellement jouée et qu'en est-il réellement ?

Jean-Michel LOREFICE

Moi-même je n'ai pas compris ce que voulait dire « faire un pas » mais je ne vais pas m'étendre là-dessus et je parle sous contrôle de Monsieur FOUQUET, Président de l'IFE qui a été largement associé aux démarches intervenues depuis janvier 2021 sur ce problème.

Donc je vous ai écrit plusieurs fois sur le sujet, dans le Euronat info 2021 d'ailleurs vous annonçant la décision du président du SMICOTOM de ne plus rentrer à l'intérieur d'Euronat en évoquant au conditionnel d'éventuels problèmes de sécurité.

Dès ce premier entretien, sachez que le premier argument que l'on a avancé pour faire changer d'avis le président du SMICOTOM c'est que vous, propriétaires, vous payez la taxe foncière et que vous aviez droit effectivement à un service tel qu'il est exercé depuis maintenant plus de 30 ans.

L'occasion m'est donnée de paraphraser Madame la Maire sur ce sujet qui vous a déclaré qu'elle protégeait les arbres, quelle protégeait les hommes. De ce que je viens de dire vous aurez constaté qu'Euronat protège les arbres mais que plus modestement on protège les propriétaires d'Euronat.

En d'autres termes, depuis le début de ce dossier, nous essayons de convaincre le Président du SMICOTOM de renoncer à sa décision de ne plus rentrer dans Euronat et de continuer la collecte telle qu'elle est réalisée à ce jour à l'intérieur du site.

Que s'est-il passé en bientôt 2 années ? Dès le départ la société Euronat a introduit un recours gracieux auprès du président du SMICOTOM qui n'a pas abouti et on a eu un refus de sa part.

Entre temps, deux réunions sont intervenues à la Mairie en présence de Madame la Maire de Grayan réunissant le SMICOTOM, la société Euronat et l'association IFE représentant les intérêts des propriétaires. Ces deux réunions sont intervenues au mois de mai 2021 et au mois de juillet 2021.

Ces réunions n'ont pas permis de dégager un consensus et lors de la deuxième réunion j'ai indiqué au président du SMICOTOM que les règles de procédures allaient nous conduire à entamer une action devant le tribunal administratif, ce qui a été fait.

Devant cette situation, la 3ème réunion qui était prévue en octobre 2021 a été refusée par le Président du SMICOTOM et depuis fin 2021, en théorie, les relations avec le SMICOTOM étaient rompues en attente d'un éventuel jugement du tribunal administratif.

Entre temps, l'association IFE, compte tenu des règles de fonctionnement de cette association est rentrée ensuite dans la boucle judiciaire et a pu se joindre à notre procédure devant le tribunal administratif, en juillet 2022.

Pour répondre à votre question, est-ce que les dés sont jetés ? Non, pour une raison simple c'est que la semaine dernière, c'est un élément qui est intervenu très récemment, nous avons eu un courrier (IFE, Euronat et le SMICOTOM) nous annonçant une décision de la présidente du tribunal administratif nommant une médiatrice dans ce dossier.

Cette médiatrice a 4 mois pour rendre sa copie, elle a été nommée le 24 octobre, ça nous mène au 24 février. En précisant qu'une médiation ça fonctionne quand tout le monde est d'accord pour se mettre autour de la table évidemment, donc très rapidement j'ai fait part, par l'intermédiaire de l'avocat de la société Euronat, de notre accord sur cette médiation. Monsieur FOUQUET m'a également confirmé l'accord de l'IFE et j'ai eu l'information de la part de notre avocat, comme quoi le Président du SMICOTOM accepterait également la médiation.

C'est dire la complexité de ce dossier puisque le juge du tribunal administratif n'a pas voulu s'en emparer et c'est doublement complexe puisque à ce jour, nous attendons la première réunion de médiation, mais à ce jour le président du SMICOTOM n'est pas revenu sur sa décision de ne plus entrer à l'intérieur d'Euronat à partir du 1er janvier donc on sera au milieu de la période de médiation.

Intervention de Monsieur FOUQUET, Mexique, Président de l'IFE :

Le SMICOTOM a remis la procédure au tribunal administratif, la limite était le 3 octobre et le SMICOTOM a remis ses conclusions le 2 octobre, ce que nous considérons un peu comme une manœuvre dilatoire, il essaie de gagner du temps au maximum.

Que dans ses conclusions, bien qu'au moment de ses réunions en Mairie il avait annoncé d'autres prétextes, pour ne plus rentrer, que le problème de la sécurité, là dans ses conclusions il ne parle que du problème de la sécurité qui peut être résolu s'il y en avait.

Et également je reviens sur la réflexion qui vient d'être faite sur la décision du SMICOTOM qui a été votée le 14 octobre par le bureau directeur du SMICOTOM et cette décision consiste à réduire, pour les habitants d'Euronat leur cotisation qui normalement est de 10,52% de la base, ils l'ont réduite à 2% de la base, ceci pour nous permettre encore de rentrer à la déchetterie de Vensac mais en même temps cela nous met dans la ligne d'une privatisation du système de ramassage et de transport de nos déchets.

Ce que vous ignorez, parce que nous attendions d'avoir le document officiel qui relate cette réunion et ce vote, est que nous faisons, au Président du SMICOTOM, un recours gracieux justement sur ce sujet au prétexte qu'en ayant voté ça, il crée une différence de droit des habitants de la commune. Nous sommes en train de travailler avec l'avocat pour envoyer ce recours gracieux. Nous n'avons toujours pas le document en question qui normalement est accessible sur le site du SMICOTOM mais, en ce moment les documents sont inaccessibles sur le site donc je suis en train de trouver un autre moyen pour me le fournir.

Jean-Michel LOREFICE

À ce stade la seule chose que l'on puisse espérer c'est que la première réunion de médiation intervienne avant le 31 décembre parce qu'encore une fois on ne sait pas ce qu'il va se passer au 1er janvier. Alors, on est certes en très basse saison, le volume des ordures ménagères collectés par semaine est peu important mais si le président du SMICOTOM maintient sa décision, en l'espace de quelques semaines cela va poser des problèmes.

C'est pour ça que du côté de la société Euronat, je l'ai écrit, moi ce que je souhaitais, avant que cette possibilité de médiation intervienne, c'est que la société Euronat fasse une consultation d'entreprise privée susceptible d'assurer la collecte telle qu'elle est aujourd'hui sans préjuger et sans renoncer à l'action devant le tribunal administratif et je vous l'ai écrit. De son côté, j'ai également proposé à l'IFE de faire elle-même une consultation pour trouver un éventuel prestataire pour que les choses soient gérées dans la plus grande

transparence étant précisé qu'Euronat ne tient absolument pas à assurer la collecte des ordures ménagères. Ce n'est pas notre métier, ce n'est pas notre vocation et on n'envisage pas de gagner de l'argent là-dessus.

Intervention de Monsieur FOUQUET, Mexique, Président de l'IFE.

Concernant le recours gracieux que nous allons envoyer au SMICOTOM, ça va aussi avoir pour impact de lui mettre un peu plus la pression avant les rencontres de conciliation.

Concernant le fait de consulter des entreprises privées de notre côté pour le ramassage des ordures ménagères nous l'avons fait auprès de plusieurs sociétés. Toutes ont refusé de nous répondre sous prétexte que nous étions ou des particuliers ou une association et que dans les deux cas ils ne le font que pour des grosses structures mais pas à titre individuel.

Donc nous n'avons pas dans ce sens la possibilité de faire quoi que ce soit.

Alors effectivement on peut faire une similitude avec le CHM qui a mis au point quelques chose mais déjà la contestation est énorme au CHM et c'est déjà en train de ne plus fonctionner.

Jean-Michel LOREFICE

Alors effectivement ce qui est en train de se passer au CHM préfigure les difficultés que nous aurions sur Euronat. Pour une raison simple, et ce point a été évoqué dès le début de nos conversations à la Mairie avec le Président du SMICOTOM et la participation de l'association IFE.

Nous ne sommes pas en mesure de refacturer le coût de collecte des ordures ménagères à vous, propriétaires, sachant que nous ne connaissons pas votre imposition de taxe foncière et la part qui revient à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Et je ne suis pas sûr, j'ai d'ailleurs posé la question au Président du SMICOTOM, que lui-même puisse faire cette clé de répartition, étant entendu que la taxe foncière et donc la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères vous est facturée par le trésor public.

Intervention de Monsieur L., Asie :

J'étais très surpris la semaine dernière à la réunion de la Maire de Grayan, connaissant le problème du SMICOTOM, qu'elle annonce que depuis mars 2021 elle n'était pas au courant de ce problème qui se posait à Euronat. Je suis un ancien délégué au SMICOTOM et je ne l'ai jamais vue siéger dans une réunion. Si elle était venue elle aurait su et même il y a des rapports qui sont faits par le SMICOTOM sur internet. Alors c'est quand même très bizarre que d'un seul coup elle se réveille et qu'elle veuille tout faire pour que le SMICOTOM continue à passer dans le site d'Euronat. Ça m'a paru très gros et extrêmement choquant.

11. Monsieur B., Belgique.

À la réunion de la semaine dernière, j'ai eu l'impression que Madame le Maire a invoqué que le courrier d'avril 2021 concernait uniquement les redevances spéciales et non pas tout ce qui était chalets. C'est à dire qu'était concernée uniquement la partie camping et commerces et que c'est pour ça qu'elle s'engageait à écrire au SMICOTOM pour que le ramassage soit maintenu côté chalets. Qu'en est-il ?

Jean-Michel LOREFICE

Il est exact qu'à l'intérieur de ce courrier qui en fait date du 2 février 2021 le président du SMICOTOM n'évoquait que la redevance spéciale payée par la société Euronat pour la collecte de son camping. Pour autant, dans toutes les réunions qui sont intervenues ensuite le président du SMICOTOM n'a jamais fait la distinction entre la partie camping et la partie village de bungalows et a toujours affirmé qu'il ne souhaitait plus entrer dans Euronat quelle que soit la zone collectée.

Donc aujourd'hui personne ne peut dire qu'elle ignorait que dès le départ la décision du président du SMICOTOM s'appliquait à l'ensemble du périmètre d'Euronat.

Bien entendu, nous avons défendu les intérêts de la société Euronat mais nous avons, dès le départ, évoqué comme premier argument « Monsieur le Président si vous maintenez votre décision vous allez avoir des centaines, voire peut-être un millier, de propriétaires devant votre porte qui paient la taxe foncière et qui ont droit à un service. »

Pour être plus précis je tiens à votre disposition les deux comptes-rendus des deux réunions qui sont intervenues les 21 mai et 26 juillet 2021, rédigés par la Mairie de Grayan. À aucun moment le Président du SMICOTOM dit « je ne suis là que pour parler du camping d'Euronat et les propriétaires de bungalows ne

sont pas concernés ». Il a constamment manifesté son intention de ne plus rentrer, de ne plus franchir la barrière d'Euronat.

12. Monsieur F., Asie.

Il y a une incohérence avec le Maire qui nous a dit qu'elle venait d'être au courant de ce dossier et que de toutes façons on payait le foncier et que c'est à la charge de la commune.

Je pense qu'il faudrait que le PDG et le Maire se rencontrent...

Jean-Michel LOREFICE

Je crois pouvoir préciser ici, je parle sous contrôle, que Madame la Maire ne sera pas nécessairement invitée à ces réunions de médiation.

Intervention de Monsieur FOUQUET, Mexique, Président de l'IFE.

Nous avons sollicité notre avocat sur ce sujet pour demander s'il était légal de demander l'assistance de la Maire pour assister aux réunions de médiation et on attend la réponse. Notre avocat en a fait la demande à notre médiatrice, c'est elle qui verra si elle accepte ou non la présence de la Mairie. Si oui nous solliciterons la Mairie pour venir nous assister.

13. Madame J., Tibet.

On est aujourd'hui le 19 novembre, le 1er janvier on fait quoi de nos poubelles ?

Jean-Michel LOREFICE

J'aimerais bien le savoir mais rassurez-vous on ne va pas vous laisser dans la galère au mois de janvier. Par contre cette proposition de médiation me semble de bon augure, sans préjuger de ce que cela va donner. Moi je pense que l'on pourra peut-être demander, compte tenu de la position d'ouverture, même si elle est faible, de la part du SMICOTOM à se remettre de nouveau autour de la table. J'envisage de demander si, à nouveau, nous pourrions obtenir un délai, puisque vous le savez nous avons obtenu un délai supplémentaire, car en fin de compte on devrait s'occuper de nos poubelles depuis le 1er juillet, il ne faut pas perdre ça de vue. C'est parce que nous avons pu maintenir un contact officieux avec le Président du SMICOTOM qu'on a obtenu ce délai supplémentaire. S'il l'a fait une fois pourquoi pas deux. Ce serait un peu incohérent de participer à une médiation qui va se dérouler sur plusieurs mois et de confirmer une date butoir au 1er janvier.

Maintenant il y a un gros point d'interrogation là-dessus je suis d'accord avec vous sachant que, c'est au fil des mois passés sur ce dossier que j'ai le sentiment que le Président du SMICOTOM a pris cette décision, je le rappelle, unilatérale et sans concertation avec Euronat, que l'on se rend compte de la complexité de la chose.

Très concrètement si demain je demande une prolongation du délai de la part du Président du SMICOTOM je pense qu'il y aura une difficulté, ne serait-ce que par rapport à l'assiette de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères.

Tous les ans au mois de septembre et octobre, vous recevez la taxe foncière qui couvre la période de l'année écoulée.

Comment, si on obtient le délai de 3 mois de plus pour continuer à discuter, de combien le Président du SMICOTOM va-t-il réduire la taxe d'ordures ménagères sur la période donnée ? Je n'en sais rien... Cela illustre la complexité de ce dossier à partir d'une décision qui, me semble-t-il, n'a pas été réfléchie.

De la même façon, comment déduire, si demain la collecte est réalisée par une entreprise privée, sur quelle clé de répartition va travailler le SMICOTOM pour déduire la part de la collecte de la part du traitement, premier point.

Deuxième point, à ce jour, seul un tonnage estimatif global camping/villages/commerçants nous a été communiqué, nous n'avons pas la répartition du tonnage d'ordures ménagères collectées sur le camping, sur la partie bungalow et sur la partie commerçants qui sont loin d'être négligeables. Comment va s'effectuer la répartition d'une éventuelle prestation d'un privé ? Nous n'en savons strictement rien et nous sommes, je vous le confirme, à même pas un mois et demi de l'échéance.

J'ajouterai pour vous redonner le moral que ce qui a été dévoilé au fil des réunions, je vous rappelle qu'on est partis sur un prétendu problème de sécurité dont on ne connaît aujourd'hui toujours pas les tenants et

les aboutissants, qu'au fil des réunions a été évoqué par le SMICOTOM le problème de propriété privée qui va être l'objet d'une analyse des avocats respectifs. On a ensuite dévié sur la difficulté de certains chauffeurs de confession musulmane de rentrer dans un village naturiste pour terminer par une annonce du Président du SMICOTOM nous disant qu'il avait des objectifs de réduction du volume des ordures traitées sur le site de Naujac et qui, à terme le conduirait à refuser les ordures ménagères venant de gros sites touristiques comme Euronat et le CHM.

Il a annoncé qu'il avait d'ores et déjà sélectionné 10 à 12 gros établissements sur le secteur du Médoc qui a terme se verraient refuser l'entrée du site de Naujac.

Donc je n'ose imaginer ce que va donner le coût des collectes des ordures ménagères si demain les ordures collectées sur Euronat doivent être acheminées sur le premier centre de traitement en dehors de Naujac qui est celui de Bègles (de l'autre côté de Bordeaux).

Tout en précisant que ce que l'on entend dire c'est que ce centre de traitement est déjà saturé.

Donc on nous annonce qu'à terme on ne voudra plus de nos ordures ménagères et qu'on ne sait pas où on va les évacuer. Retenez simplement une chose, c'est que dans les années qui viennent et ça risque d'arriver rapidement, le coût de collecte et de traitement va considérablement augmenter.

14. Monsieur G., Nigeria.

Les services de l'Etat sont-ils informés du sujet ? Et la sous-préfecture a-t-elle émis un avis ?

Jean-Michel LOREFICE

La copie du courrier que Madame la Marie a adressé au Président du SMICOTOM, qui annonçait une réunion en présence de la Direction d'Euronat et à laquelle nous n'avons finalement pas été invités, était adressé au sous-préfet de Lesparre, donc effectivement il est officiellement informé du sujet.

Intervention Monsieur L., Asie :

Je confirme les réductions d'apport à Naujac, en 2025 l'objectif est de réduire de 50% l'apport de déchets et le choix entre 10 et 15 sites est sur le papier. Donc Euronat et le CHM en font partie et d'autres sites importants.

15. Madame K., Afrique.

On parle du droit de passage. Qui attribue le droit de passage à une société comme le SMICOTOM, la poste et autres ? Est-ce que parce qu'Euronat est un terrain privé, s'il parle de la sécurité, on parle de la sécurité des employés de ces sociétés qui veulent rentrer car il faut les assurer spécialement pour accéder à un terrain privé ?

Jean-Michel LOREFICE

Sur le droit de passage les choses sont très claires, c'est la société Euronat qui l'accorde et c'est justement notre revendication, à des prestataires comme le SMICOTOM (mais en fin de compte c'est plutôt une société qui s'appelle la SEMGED dont le Président est également le Président du SMICOTOM). Au fil des années des conventions ont été établies entre la société Euronat et ces sociétés qui détiennent la flotte des véhicules.

Et ce que nous avons versé au dossier dans le cadre de notre requête devant le tribunal administratif c'est la dernière convention qui a été signée en 2016 entre le SMICOTOM, la SEMGED (société dépendante directement du SMICOTOM) et la société Euronat autorisant les véhicules de la SEMGED à pénétrer dans l'enceinte d'Euronat. Cette convention est évidemment dans notre dossier et force est de constater qu'elle a été dénoncée unilatéralement par le Président du SMICOTOM.

16. Madame D., Fidji.

Vous avez évoqué l'existence d'une douzaine de sites qui seraient concernés par l'arrêt de la collecte des déchets. Est-ce que vous envisagez, d'un point de vue stratégique, de vous réunir avec ces autres sites afin de créer une action collective face aux décisions unilatérales du Président du SMICOTOM ?

Jean-Michel LOREFICE

À part le CHM nous ne connaissons pas les autres établissements désignés par le Président du SMICOTOM. Sachez qu'en ce qui concerne le CHM il y a déjà de longs mois que je me suis rapproché de son Directeur.

Étant entendu que le directeur du CHM est aux ordres du fonds d'investissement qui gère le CHM, il n'a pas tout à fait la même autonomie de décision que nous pouvons l'avoir sur Euronat et sa direction, dès le début de ce dossier, a en quelque sorte baissé les bras et lui a demandé de s'organiser. On échange assez régulièrement tous les deux mais il est contraint par les décisions du siège social qui gère le CHM. À ce jour ils ont fait l'acquisition d'un camion pour assurer cette collecte avec les difficultés qui ont été évoquées tout à l'heure.

CONCLUSION :

Jean-Michel LOREFICE, PDG d'Euronat :

Je vous remercie de vous être déplacés, j'espère que ces échanges auront permis de vous éclairer sur ces deux sujets du jour. Sachez que si des éléments nouveaux intervenaient rapidement, notamment dans le cadre du sujet des ordures ménagères, vous serez tenus au courant dès que nous aurons pu assister à une première réunion de médiation que j'espère la plus rapide possible.